

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DEVE 90 Subvention (20.000 euros) à l'association CLER - Réseau pour la transition énergétique.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association CLER - Réseau pour la transition énergétique ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUDEL, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association CLER-Réseau pour la transition énergétique, dont le siège social est situé 47 avenue Pasteur, 93100 Montreuil.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, Domaine P711, Fond 71000010 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO